

*Date de dépôt : 8 janvier 2009*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

### **au Grand Conseil sur la pétition : Demande de détournement du trafic de transit passant de la route de Collex par la « Voie Albert »**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 26 juin 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la pétition P 1619, qui a la teneur suivante :

*Au nom des 171 signataires de la pétition, riverains de la route de Collex, excédés par le trafic de transit, nous vous demandons d'examiner attentivement la possibilité de détourner ce trafic.*

*Nous constatons que le trafic de transit sur la route de Collex ne cesse d'augmenter. En effet, les lotissements en France voisine se multiplient (voir par exemple les bâtiments en construction à Versonnex).*

*Les mesures prises jusqu'ici (panneaux de signalement, panneaux de ralentissement, giratoire, gendarme couché, bermes centrales, seuils de ralentissement, radar), ainsi que les mesures qui pourraient encore être prises (feux de régulation, patrouilleuse scolaire), servent uniquement à ralentir un peu la circulation. Le flot de véhicules n'en est pas diminué.*

*Les riverains à Bossy et à Collex sont encore et toujours en colère et les élèves doivent encore et toujours être accompagnés pour traverser la route de Collex, même sur les passages à piétons.*

*En bref : laisser passer un tel nombre de véhicules au travers de zones habitées n'est pas raisonnable.*

*Nous pensons qu'il est temps d'oser enfin prendre les décisions qui s'imposent. Une des solutions, la plus facilement réalisable, serait de détourner le trafic de transit sur le Chemin de Prodoin et la Route de la Vieille Bâtie qui, actuellement sont en très mauvais état et devront de toutes façons être restaurés.*

À

*A l'époque, les véhicules en provenance du canton de Vaud passaient tous par le centre de Collex.*

*En demandant l'élargissement de la route du Bois Fromager, M. Albert Maréchal, maire d'alors, a eu une idée géniale. Enfin libérés du transit, les riverains de la route de l'Etraz ont vivement apprécié.*

*En bref : M. Albert Maréchal a ouvert la voie. Il suffit de répéter l'œuvre qu'il a si bien réussie. Le Chemin de Prodoin et la route de la Vieille Bâtie, élargis, sont dans le prolongement naturel de la route du Bois Fromager. Voir plan ci-annexé.*

*Nous sommes à votre disposition pour toutes informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

La pétition P 1619 a été déposée le 26 mars 2007 au Grand Conseil et traitée par la commission des transports, qui a déposé son rapport le 23 mai 2008.

Selon les pétitionnaires, la circulation pendulaire de transit est en constante augmentation et accroît l'insécurité pour les piétons, principalement aux abords de la route de Collex entre Bossy et Collex. Pour remédier à cette situation, ils suggèrent de détourner le trafic de transit par la « Voie Albert » afin de diminuer le trafic à l'intérieur de Collex et de Bossy.

Afin d'échanger sur les solutions envisageables, les services du département du territoire ont rencontré les autorités communales.

Dans cette problématique, le Conseil d'Etat se soucie d'une part des questions de sécurité dans la traversée des villages et, d'autre part, de prendre en compte les développements à venir à l'échelle transfrontalière. Il souhaite apporter une réponse permettant d'agir à court terme, tout en inscrivant son action dans une réflexion à moyen terme, en raison d'autres projets existants et pouvant avoir un impact sur ce secteur du canton.

A noter que 4 200 véhicules par jour traversent la douane de Bossy dans les deux sens, avec un trafic en heure de pointe de 550 véhicules par heure. Depuis l'an 2000, il est vrai que le trafic à cette douane a évolué fortement, raison pour laquelle la direction générale de la mobilité (DGM) est attentive à ces évolutions. Néanmoins, en comparaison avec d'autres douanes, ce trafic est relativement faible.

La déviation proposée par les pétitionnaires traverse une zone forestière et ne permet pas à l'heure actuelle et compte tenu de son étroitesse, le croisement de deux véhicules. Pour y remédier, d'importants travaux d'élargissement devraient être réalisés et les impacts d'une infrastructure routière dans cette zone ne seraient pas négligeables.

Dans ce contexte, en raison des impacts environnementaux d'une déviation du trafic par la « Voie Albert » et du faible trafic recensé, la solution proposée par les pétitionnaires ne peut être retenue aujourd'hui.

Il convient cependant de prendre en compte différents projets de nouvelles infrastructures de transport (possibilité d'une nouvelle jonction autoroutière sur l'A1, nouvelles infrastructures routières ou de tramway sur France) ou des projets de nouvelles urbanisations existant dans ce secteur de notre agglomération. Il a, par conséquent, été décidé d'engager une réflexion globale sur cette problématique de déviation tout en tenant compte de la dimension régionale et transfrontalière, ainsi que des projets existants. Toutes

A

les solutions envisageables devront être alors étudiées aussi bien pour cette déviation que pour une possible nouvelle jonction autoroutière, qui pourrait être située soit à proximité de Collex-Bossy, soit à proximité de Versoix.

Dès que les scénarios d'urbanisation du projet d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) de Genève-Ferney-Gex seront élaborés dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, une étude globale de mobilité sur un périmètre allant de Ferney à l'autoroute A1 devra être engagée en lien avec les partenaires français et les communes concernées. Cette étude aura pour but d'analyser et de tester les différentes infrastructures routières envisagées, ainsi que leurs tracés possibles, par le biais d'une analyse multicritère (mobilité / environnement / aménagement du territoire). En effet, les impacts en termes d'environnement et d'aménagement du territoire devront être finement analysés.

Dans l'immédiat, une étude de réaménagement de la traversée du village de Collex-Bossy sera menée par la DGM en collaboration avec cette commune. Cette étude a pour objectif d'effectuer un diagnostic de la situation actuelle, notamment sur les routes de Collex, Bois-Chatton et des Fayards et d'élaborer cas échéant des propositions d'aménagement afin de réduire au maximum l'insécurité due au trafic sur ces axes. Cette démarche est menée en collaboration étroite avec la commune de Collex-Bossy.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
David Hiler

#### Annexe :

*Rapport du 23 mai 2008 de la commission des transports chargée d'étudier la pétition*

**Secrétariat du Grand Conseil****P 1619-A***Date de dépôt : 23 mai 2008***Rapport****de la Commission des transports chargée d'étudier la pétition :  
demande de détournement du trafic de transit passant de la route  
de Collex par la « Voie Albert »****Rapport de M<sup>me</sup> Elisabeth Chatelain**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Cette pétition, déposée le 26 mars 2007, a été examinée par la Commission des transports lors de ses séances du 18 décembre 2007 et du 8 janvier 2008. Ont assisté la commission dans ses travaux MM. Christophe Genoud, secrétaire adjoint au DT, Pierre-André Gesseney, urbaniste à l'OCM, et Gilberto Tartaglia, chef du service de la circulation à l'OCM. Les procès-verbaux ont été tenus avec soin par M<sup>mes</sup> Caroline Martinuzzi et Nathalie Bessard.

**Audition des pétitionnaires : M<sup>me</sup> Catherine Lejeune, MM. Michel Dubois et Daniel Strubin**

La route de Collex collecte un nombre croissant de véhicules automobiles et les pétitionnaires suggèrent une solution pour tenter de diminuer le trafic à l'intérieur des villages de Collex et de Bossy. Celle-ci consiste en un détournement du trafic par la voie Albert, ce qui implique l'aménagement et l'élargissement de la route de la Vieille-Bâtie et du chemin de Prodoin. La route de Collex est une route cantonale.

L'augmentation du nombre de véhicules est d'autant plus désagréablement ressentie que la vitesse des véhicules est excessive malgré les chicanes installées par le canton ; celles-ci ne suffisent apparemment pas à modérer la vitesse.

Les habitant-e-s de ces villages, constatant l'augmentation régulière des constructions de logements en France voisine, s'inquiètent d'une probable aggravation des nuisances.

En 1996, un détournement du transit de la route de l'Etraz par la route du Bois-Fromager a été réalisé à satisfaction avec un financement communal bien qu'il s'agisse d'une route cantonale.

Actuellement, la route de la Vieille-Bâtie et le chemin de Prodoin sont déjà utilisés comme voie de délestage par les pendulaires désireux d'éviter l'engorgement de la route de Collex. Toutefois, ces chemins ne permettant pas le croisement, les accotements sont défoncés et les routes se détériorent. Ces chemins ont une largeur de 4 mètres et sont bordés de terrains agricoles.

La route de la Vieille-Bâtie débouche à la frontière sur une route plus large que le chemin de Prodoin, mais celle-ci appartient au CERN, ce qui pourrait compliquer la problématique en la rendant internationale.

### **Audition de l'OCM : M. Pierre-André Gesseney**

M. Gesseney élargit le cadre de la discussion en montrant à nouveau les planches liées à la traversée lacustre. Celle-ci impliquerait une jonction avec l'autoroute, qui dans les projets précédents se trouvait sur la route de Sauvigny mais qui semblerait pouvoir être réalisée dans le secteur de Collex.

Il constate qu'actuellement les pendulaires venant de France passent par Collex pour éviter Ferney qui est engorgé aux heures de pointe. En 1990, 2050 voitures traversaient Collex ; ce chiffre est monté à 4190 dans les comptages de 2005.

L'itinéraire de délestage proposé par les pétitionnaires est actuellement un lieu très fréquenté par les promeneurs qui apprécient cette zone forestière. Toutefois cet itinéraire permettrait de soulager Collex-Bossy, ce qui pourrait donner du sens à ce tracé.

Dans le cadre du projet d'agglomération la nouvelle jonction autoroutière est mentionnée à l'horizon 2020 ou 2030 mais le tracé n'est pas défini précisément.

En ce qui concerne les transports publics dans cette zone, il est à relever que la ligne Z traverse la frontière depuis le 9 décembre 2007 et cela à la demande des communes françaises. Il est encore un peu tôt pour juger des effets d'éventuel report modal, mais cette ligne reste une ligne de campagne à fréquence limitée.

**Audition de la commune de Collex-Bossy : M<sup>me</sup> Elisabeth Fatton, maire**

Madame le maire est étonnée que cette pétition ne soit pas passée par la mairie où la problématique des déplacements dans la région est suivie très attentivement. Les communes de la rive droite se sont regroupées et discutent avec l'OCM. Toutefois, M<sup>me</sup> Fatton fait remarquer que les communes se sentent mal informées sur les projets touchant la région, particulièrement concernant les créations de nouvelles routes en France voisine, routes qui auraient bien évidemment des conséquences en Suisse également. Elle a par exemple appris incidemment que la circulation sur Ferney pourrait être déviée par Collex-Bossy dans un lieu où la commune a projeté la création d'un bassin de rétention.

M<sup>me</sup> Fatton soutient donc les idées mentionnées dans la pétition tout en demandant une coordination transfrontalière et régionale. Elle ne rentre pas en matière sur l'idée de fermer un passage frontière car elle est consciente du fait que la circulation doit bien passer quelque part.

La route de la Vieille-Bâtie devrait être entièrement élargie et refaite pour pouvoir recevoir le trafic actuel passant dans les villages de Collex et de Bossy et la commune n'a pas les moyens de cet investissement. La commune pourrait uniquement envisager de refaire le revêtement et d'aménager quelques places d'évitement pour permettre le croisement.

Il est à noter que le projet passant par la route de la Vieille-Bâtie et celui de la déviation de Ferney capterait le même trafic et qu'ils seraient donc alternatifs et non complémentaires.

M. Genoud précise que le projet d'agglomération permettra de mieux planifier les développements urbanistiques de part et d'autres de la frontière, ce qui n'est de fait pas toujours le cas actuellement.

**Audition de M. Mermoud, président de la commission des transports du Groupement des communes de la rive droite**

M. Mermoud précise que le problème est effectivement plus large que le sujet de la pétition car toutes les communes de la rive droite y sont confrontées. Les pendulaires français et vaudois surchargent les routes régionales et locales et les communes traversées se sont regroupées pour faire des demandes au Conseil d'Etat : 3<sup>e</sup> voie ferroviaire intégrale, demande de modification du projet de la route des Nations et P+R aux Tuileries avec un accès unique par l'autoroute.

Il déplore le manque de communication sur les projets régionaux et le manque de concertation.

### **Discussion de la commission**

En préambule, M. Genoud informe que l'OCM a une position favorable vis-à-vis de la pétition et qu'une séance de travail est agendée prochainement.

Un député relève que M. Gesseney estimait difficile la réalisation du détournement de trafic par la route de la Vieille-Bâtie. De plus, il estime que cette facilité accordée au transport individuel n'encouragera pas les pendulaires à utiliser les transports publics et qu'il serait en premier lieu plus utile de renforcer l'attractivité de ceux-ci.

Une députée propose de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat en lui demandant de procéder à une étude globale, comme cela a été fait sur la rive gauche par le regroupement des communes.

D'une façon générale, les commissaires adhèrent au renvoi au Conseil d'Etat en y assortissant les remarques suivantes :

- considérer la problématique dans le cadre régional ;
- être certain que l'OCM ait la volonté d'agir sur cet objet ;
- prendre en compte la sécurité et ne pas attendre un accident pour prendre des mesures.

### **Vote de la commission sur le renvoi au Conseil d'Etat**

Oui : 13 (3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 L, 2 R, 1 UDC, 1 MCG)

Non : –

Abstention : 1 (1 Ve)

La commission vous demande donc de bien vouloir, Mesdames et Messieurs les député-e-s, renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

*Annexes : Pétition 1619 et plan de la proposition des pétitionnaires.*



## **Pétition (1619)**

### **demande de détournement du trafic de transit passant de la route de Collex par la "Voie Albert"**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Au nom des 171 signataires de la pétition, riverains de la route de Collex, excédés par le trafic de transit, nous vous demandons d'examiner attentivement la possibilité de détourner ce trafic.

Nous constatons que le trafic de transit sur la route de Collex ne cesse d'augmenter. En effet, les lotissements en France voisine se multiplient (voir par exemple les bâtiments en construction à Versonnex).

Les mesures prises jusqu'ici (panneaux de signalement, panneaux de ralentissement, giratoire, gendarme couché, bermes centrales, seuils de ralentissement, radar), ainsi que les mesures qui pourraient encore être prises (feux de régulation, patrouilleuse scolaire), servent uniquement à ralentir un peu la circulation. Le flot de véhicules n'en est pas diminué.

Les riverains à Bossy et à Collex sont encore et toujours en colère et les élèves doivent encore et toujours être accompagnés pour traverser la route de Collex, même sur les passages à piétons.

En bref : laisser passer un tel nombre de véhicules au travers de zones habitées n'est pas raisonnable.

Nous pensons qu'il est temps d'oser enfin prendre les décisions qui s'imposent. Une des solutions, la plus facilement réalisable, serait de détourner le trafic de transit sur le chemin de Prodoin et la route de la Vieille-Bâtie qui, actuellement sont en très mauvais état et devront de toute façon être restaurés.

A l'époque, les véhicules en provenance du canton de Vaud passaient tous par le centre de Collex.

En demandant l'élargissement de la route du Bois-Fromager, M. Albert Maréchal, maire d'alors, a eu une idée géniale. Enfin libérés du transit, les riverains de la route de l'Etraz ont vivement apprécié.

En bref : M. Albert Maréchal a ouvert la voie. Il suffit de répéter l'œuvre qu'il a si bien réussie. Le chemin de Prodoin et la route de la Vieille-Bâtie, élargis, sont dans le prolongement naturel de la route du Bois-Fromager. Voir plan ci-annexé.

Nous sommes à votre disposition pour toutes informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

N.B. : 171 signatures  
*Riverains de la route de Collex*  
p.a. Michel Dubois  
272, route de Collex  
1239 Bossy

ANNEXE

